



**Arrêté réglementant la circulation et le stationnement
à l'occasion de la 11^{ème} montée de démonstration de Véhicules Historiques
de SAINT-GENIEZ-D'OLT du dimanche 06 août 2023**

Le Maire de SAINT-GENIEZ-D'OLT,
VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande présentée par l'« **ÉCURIE des MARMOTS** » pour la 11^{ème} **montée de démonstration de Véhicules Historiques de SAINT-GENIEZ-D'OLT** qui se déroulera le dimanche 06 août 2023.
Considérant la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules sur certaines places afin d'assurer le bon déroulement des épreuves,
VU l'arrêté départemental réglementant la circulation sur diverses routes départementales à l'occasion de cette épreuve sportive,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules non concernés par la 11^{ème} montée de démonstration de Véhicules Historiques du dimanche 06 août 2023 seront interdits :

- **Avenue de la Gare (R.D. 2) et rue Serpantié** : le dimanche 06 août 2023 de 7 h00 à 21 h00,
- **Sur le parking dit « Foirail des brebis »** : du samedi 05 août 2023 à 12 h00 au dimanche 06 août 2023 à 21 h00,
- **Parking de l'Espace Culturel** (avenue d'Espalion) : du samedi 05 août 2023 à 12 h00 au dimanche 06 août 2023 à 21 h00,

Le dimanche 06 août 2023 de 7 h00 à 20 h00, un alternat sera instauré sur la portion de la RD 988 comprise entre la RD2 et la contre-allée de l'avenue de la Gare (La demi-chaussée située côté jardin public sera ainsi réservée à la circulation des concurrents se rendant vers le départ de la montée de démonstration des véhicules historiques).

Article 2 : Toute installation de vente ambulante non autorisée par l'organisateur de l'épreuve est interdite ainsi que toute publicité sur la voie publique autre que celle des partenaires de l'épreuve.

Article 3 : Les organisateurs de la manifestation, le Garde-Champêtre et la Gendarmerie de SAINT-GENIEZ-D'OLT sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la Préfecture et au Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint-Geniez-d'Olt.

Fait à SAINT-GENIEZ-D'OLT, le 11 juillet 2023.

Marc BORIES

Maire

